

OPPOSITION AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE STMICROELECTRONICS

Une argumentation systémique : pourquoi le site d'STM doit se contracter, et non pas s'agrandir.

Le choix d'augmenter la production de puces.

Arguments attenants à la transition énergétique et écologique.

L'entreprise ST Microelectronics met en avant la nécessité de la production de composants électroniques (puces) afin de participer aux plans nationaux et européens de transition énergétique, s'appuyant notamment sur le respect de l'Accord de Paris sur le climat de 2015 issu de la COP21¹. On lit par exemple dans la note non-technique (page 8) que « *les puces électroniques (ou semiconducteurs), invisibles et pourtant présentes partout, apportent une contribution positive à notre quotidien. Elles répondent aux enjeux sociétaux de la digitalisation et de la transition énergétique, notamment la décarbonation. Pour toutes ces raisons, la demande mondiale de semiconducteurs est en forte croissance.* » Sous-jacent à cet argument de nécessité est la possibilité offerte par la *transition numérique* de permettre, et même d'être un passage obligé pour, la transition énergétique et écologique. Cet argument est pourtant depuis longtemps connu et démontré comme fallacieux². Il s'appuie particulièrement sur le maintes fois cité rapport de la GeSI (un consortium d'industriels du domaine des TIC) de 2008 qui prévoyait une baisse des émissions mondiales de CO2 de 15 % permise par le secteur numérique entre 2008 et 2020³ : en plus d'avoir été rigoureusement démontré comme scientifiquement incorrect, l'épreuve des faits (les émissions n'ont pas baissé de 15% mais ont au contraire augmenté de 20% sur cette période⁴) invalide cette étude pourtant régulièrement brandie par les décideurs politiques. Un consensus scientifique se dégage au contraire aujourd'hui qui démontre que les outils numériques, et plus particulièrement leur expansion effrénée (augmentation de +60 % annuelle sur la période 2005-2015 des productions d'équipements connectés)⁵, sont précisément l'outil catalytique (et cathartique) de la catastrophe climatique et de l'anéantissement biologique global, en ce sens que l'appareillage numérique permet l'accélération des process industriels et des logiques d'accumulation⁶ (matérielle, financière, d'exploitation des ressources et des vivants – humains et non-humains⁷) qui la sous-tendent ainsi que le renforcement des dispositifs de contrôles des populations par les gouvernements⁸.

En un mot, l'augmentation de la production de puces par STMicronics, loin de permettre d'envisager une quelconque réorientation politique, économique et sociale de réponse à l'extrême urgence socio-environnementale⁹, constituerait au contraire un renforcement des logiques de

1 <https://www.gouvernement.fr/accord-de-paris-sur-le-climat>

2 Garin, M., & Baucher, A. (2023) Que la transition écologique soit, et la transition numérique fut. Communications du Colloque GRETSI 2023 [[article](#)].

3 Rapport SMART 2020 : Enabling the low carbon economy in the information age.

4 <https://ourworldindata.org/co2-emissions>

5 <https://theshiftproject.org/article/pour-une-sobriete-numerique-rapport-shift/>

6 Pitron, G. (2021). L'enfer numérique: voyage au bout d'un like. Éditions Les Liens qui libèrent.

7 Chabanne, S., Couillet, R., de Bourmont, C., Demars, P. T., Girard, V., Hodencq, S., ... & Poissonnier, G. (2023) Les impacts sociaux du numérique, grands oubliés de la transition écologique?. Communications du Colloque GRETSI 2023 [[article](#)]

8 Marcuse, G. (2012). La Liberté dans le coma. Essai sur l'identification électronique et les motifs de s'y opposer. Paris, Éditions La Lenteur.

9 Poissonnier G., (2022) Analyser et comprendre le crime écologique [[url](#)]

destruction planétaire aujourd'hui en œuvre. Cette affirmation étant appuyée par de nombreux travaux scientifiques aujourd'hui¹⁰.

Mentionnons par ailleurs que l'objectif de tripler la production de puces en cinq ans « pour participer à la transition écologique », dont on vient de montrer le contresens scientifique, est brandi sans aucune considération des impacts écologiques directs et immédiats de l'activité de production du site de Crolles. En effet, et c'est là une défaillance et un manquement majeurs de l'étude d'impact partagée par l'entreprise, STM ne produit aucun bilan carbone prévisionnel de son activité à venir. Du fait du triplement de la production, du quasi-doublement de la consommation d'eau, ainsi que du doublement de tous les rejets de polluants, il est raisonnable de poser l'hypothèse d'un doublement minimum (voire plus certainement d'un triplement) des émissions équivalent-CO₂ de l'activité du site, ce qui propulserait les émissions de ~160kteq-CO₂ à ~320-480kteq-CO₂, c'est-à-dire essentiellement autant que les émissions cumulées de tous-tes les activités de la communauté de commune du Grésivaudan en 2022 selon l'ORCAE¹¹ (485kteq-CO₂). Au regard des différents éléments que j'ai rappelés jusque là, on peine à imaginer que l'agrandissement du site de Crolles ne permette autre chose qu'une explosion des émissions nationales de GES (par effets directs évoqués ici mais aussi indirects – de type *Scope 3* – consécutifs aux bien connus effets rebonds du numérique) et qu'un scellement définitif du sort des engagements de l'État de respecter l'Accord de Paris sur le climat. À plus forte raison, il apparaît proprement ubuesque de lire qu'STM s'engage dans une direction de dite « neutralité carbone » d'ici à 2027 (quoique recouvre au passage la vacuité démontrée de la notion de neutralité carbone). En cela, dans une perspective plus locale, le projet d'agrandissement d'STM à Crolles n'est pas sans rappeler l'équivalent mondial que constituent les projets pharaoniques de l'extractivisme pétrolier de TotalEnergies aujourd'hui considérés comme autant de « bombes climatiques »¹² capables de propulser la planète dans un état d'invivabilité pour l'être humain à l'horizon de quelques décennies.

Ajoutons à cela les prédictions plus qu'inquiétantes des déplétions importantes d'approvisionnement en matières premières minérales et métalliques¹³, ainsi que le passage du pic pétrolier mondial à l'horizon 2025¹⁴. Le verrou technologique induit par le développement massif et non-résilient du numérique, verrou en ce sens que la très vaste majorité du fonctionnement de notre civilisation moderne y est devenu dépendant et non préparé à des ruptures de flux (impossibilités de production ou de remplacement de l'existant) et ainsi de services pour certains vitaux (approvisionnement en eau, électricité, alimentation, hétéronomie du secteur médical à la technologie numérique), suscite la plus vive inquiétude des experts en systémique et numérique¹⁵. Dans cette perspective d'exigence vitale de décroissance rapide de la production numérique, afin d'amortir la contraction inévitable du secteur (par déplétion matérielle ou saturation et coût des capacités extractives) et des sociétés qui en dépendent (en premier lieu les zones les plus riches de la planète soumises à plus forte raison au monopole radical de l'outil numérique), **l'agrandissement sollicité de l'usine de STM Microelectronics à Crolles apparaît comme un pur contresens historique, si ce n'est comme une atteinte grave à la capacité du monde à opérer sa transition écologique.**

10 Pour une des sources vraisemblablement les plus exhaustives, voir par exemple Poissonnier G., (2022) *Invictus 2023*. [\[livre\]](#)

11 https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/orcae/Profils_v1/Profil_200018166.pdf

12 <https://www.france24.com/fr/france/20221118-les-projets-fossiles-des-bombes-climatiques-en-pleine-prolif%C3%A9ration>

13 Voir ici les informations reportées par le groupe de recherche indépendant SystExt [\[url\]](#).

14 <https://jancovici.com/transition-energetique/petrole/a-quand-le-pic-de-production-mondial-pour-le-petrole/>

15 Couillet, R., Poissonnier G. (2023) Pourquoi et comment démanteler le numérique ?. Communications du Colloque GRETSI 2023 [\[article\]](#)

Arguments attenants à ladite souveraineté nationale.

STMicroelectronics soutient, reprenant ici les arguments du gouvernement français¹⁶, que l'investissement de l'État dans l'extension de l'usine de Crolles est un enjeu de *souveraineté nationale*. Derrière ce mot-clé peu de détails transparaissent cependant. En effet, si par « souveraineté », il est entendu que l'extension de l'usine de Crolles engage la France dans une démarche d'autonomisation productive d'équipements numériques, alors l'argument est intenable et ce pour plusieurs raisons :

- la production de puces sur le site de Crolles nécessite l'approvisionnement en matières premières indisponibles sur le sol français : quoiqu'il arrive, la France demeurera ainsi sous dépendance (et donc tension) géopolitique de ses filières d'approvisionnement, majoritairement asiatiques¹⁷ ;
- quand bien même ces approvisionnements en matières premières seraient possibles, les éléments de base de la production de puces requièrent des process complexes d'affinages successifs opérés dans des usines en Chine et au Japon ; ces process onéreux n'ont aucune vocation à être déployés sur le sol français, constituant une nouvelle dépendance hors de nos frontières¹⁸ ;
- de manière plus centrale certainement, il est fondamental de rappeler que les outils numériques les plus cruciaux à ladite souveraineté nationale reposent sur des ordinateurs, smartphones ou autres serveurs de calcul et datacentres équipés de microprocesseurs de haute technologie (basée sur des transistors de 7nm à 3nm) produits à 92 % (en 2021¹⁹) par l'usine TSMC de Taiwan qui, seule, détient les capacités technologiques de gravure permettant la production de tels équipements. L'entreprise STM à Crolles est technologiquement très loin de ce niveau de précision de gravure (on parle plutôt de composants de 18nm à 22nm, d'après la note non-technique, page 15). Il est même avancé que le coût de déploiement d'un concurrent hypothétique à TSMC au niveau mondial (plusieurs dizaines de milliards de dollars et l'établissement d'un microcosme de filières de sous-traitements) est prohibitif, même pour les puissances économiques que sont les États-Unis et la Chine²⁰. STM ne possède pas cette technologie de 6nm et ne peut en cela prétendre aucunement à une quelconque capacité à soutenir les besoins nationaux en ces équipements vitaux à de multiples égards ; au contraire, la technologie issue de l'usine de Crolles ne permet guère mieux que de produire des composants d'outils de moindre avancement technologique, moins onéreux pour beaucoup, que l'on retrouve dans la quincaillerie électronique qui inonde aujourd'hui le marché de l'Internet des Objets (lesdits « objets connectés ») ou de certains composants (mais pas tous) des véhicules électriques. Autant de technologie dont l'utilité et la pertinence sont fortement discutables et

16 <https://presse.economie.gouv.fr/05062023-bruno-le-maire-annonce-le-debut-de-la-production-de-la-mega-usine-de-semi-conducteurs-portee-par-globalfoundries-et-stmicroelectronics-a-crolles-et-signe-le-contrat-daide-de-letat-au-projet/>

17 Pitron, G. (2020). La guerre des métaux rares ou la face cachée de la transition énergétique et numérique. In *Annales des Mines-Responsabilité et environnement* (No. 2, pp. 74-75). Cairn/Softwin.

18 Pièces et main d'œuvres (2020). STMicroelectronics, les incendiaires et les voleurs d'eau. [\[article\]](#)

19 Chiang, M. H. (2023). Taiwan Semiconductor Manufacturing Company: A Key Chip in the Global Political Economy. *East Asian Policy*, 15(01), 36-46.

20 Miller, C. (2022). Chip war: the fight for the world's most critical technology. Simon and Schuster.

fortement disputées aujourd'hui²¹ ; par souci de décence, nous n'évoquerons pas ici la production à destination de l'« industrie de la mort » dont les maigres droits internationaux (comme l'interdiction de vendre des armes à la Russie) ont déjà été bafoués par STM²², et dont la nécessité productive entretient la logique de destruction planétaire et de la guerre de l'Homme contre le vivant ;

- M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, rappelait par ailleurs dans une allocution récente²³ que ladite « souveraineté nationale » assurée par la production d'STM ne tient légalement que par le biais d'un contrat exigeant, *en cas d'urgence nationale*, que seuls 5 % de la production d'STM aient pour destination le sol français : il n'est de fait absolument pas nécessaire d'agrandir l'usine si seuls 5 % de la production ont vocation (et seulement en cas exceptionnel) à être destinés au territoire national. Dans le cadre précisé plus haut d'une exigence socio-environnementale de repli de la production électronique, **il paraît plus opportun que l'usine d'STM divise sa voilure par deux, plutôt que ne l'augmente, et attribue alors 10 % de sa production à la France. Cette alternative permettrait de maintenir la contrainte de production à destination de la France « en cas d'urgence » comme exigée par le ministère.**

Les conséquences sur la qualité de l'eau de l'Isère.

Comme le stipule l'étude d'impact (document 8 versé au dossier de l'enquête publique), les autorités locales iséroises (SDAGE 2022-2027) s'engagent à prendre des mesures visant à améliorer la qualité de la rivière Isère, afin d'atteindre, je cite, un « bon état chimique à l'horizon 2027 ». Sous-tendu par cet engagement, les rejets de polluants au sein de l'Isère ne peuvent qu'être revus à la baisse dans les années à venir. Cependant, comme le clarifie parfaitement l'étude d'impact produite par STM, d'une part il apparaît que l'état chimique de la rivière Isère s'il s'améliore en amont du site de Crolles depuis 2020 (indépendamment donc de l'existence de l'usine) reste dans le rouge (« mauvais ») en aval des rejets par STM – de fait seul responsable notable de la dégradation de « bon état » à « mauvais état » de l'Isère – mais surtout, d'autre part, l'étude d'impact mentionne que les rejets d'absolument tous les polluants, sans aucune exception remarquable, au sein de l'Isère, vont drastiquement augmenter – pour beaucoup, ils vont doubler – dès lors que l'usine de Crolles 2 sera opérante. À ce titre, STM souhaite même obtenir des dérogations sur les rejets métalliques de Cuivre (rejets qui doubleront) ainsi que sur les rejets de composés azotés (Nitrates) et de Phosphore. Ces deux derniers éléments sont notoirement connus des littoraux et des rivières du fait de leur responsabilité dans les mécanismes d'eutrophisation du milieu qui déséquilibre, possiblement irrémédiablement, l'écosystème biologique (avec comme conséquence la plus tristement célèbre le développement de végétaux invasifs – telles les algues vertes – au sein ou en aval des cours d'eau et la destruction de la vie fluviale, telle que les populations de poissons). Si STM se dissimule derrière un argument de « non déclassement » de la qualité de l'Isère en dépit de l'augmentation massive des rejets, en ce sens que l'Isère restera de qualité « rivière » (mais bien sûr non potable), l'Isère n'en verra pas moins sa qualité effective être dégradée. Les conséquences sur les écosystèmes (qui eux ne réagissent pas par 'sauts quantiques' de la nomenclature du 'classement de qualité' proposée par les humains mais subissent de plein fouet toute aggravation qualitative du milieu) en seront tout aussi néfastes qu'imprévisibles.

21 Voir par exemple les travaux du groupe EcoInfo du CNRS (<https://ecoinfo.cnrs.fr/>).

22 <https://www.ledauphine.com/defense-guerre-conflit/2023/05/12/ces-composants-electroniques-grenoblois-dans-les-armes-russes>

23 <https://presse.economie.gouv.fr/05062023-bruno-le-maire-annonce-le-debut-de-la-production-de-la-mega-usine-de-semi-conducteurs-portee-par-globalfoundries-et-stmicroelectronics-a-crolles-et-signe-le-contrat-daide-de-letat-au-projet/>

Ajoutons à cela que l'étude d'impact produite par STM ne prend aucune considération des dynamiques rapides d'évolution du milieu des rejets, imputables aux conséquences des activités humaines, tels que les effets du dérèglement climatique, de l'anéantissement biologique global (au sein des cours d'eau comme ailleurs) ou du réchauffement moyen des rivières. L'hypothèse de travail de l'étude d'impact d'STM, basée pour partie sur des données de 1999-2010 – climatiquement et environnementalement obsolètes et ainsi inexploitable –, ne propose aucune anticipation d'évolution des bassins de rejets, des milieux d'extraction d'eau, et même à échelle globale des milieux d'approvisionnements en matières premières, prenant la mesure de l'évolution des milieux rapportée par les scientifiques du GIEC et de l'IPBES (en particulier dans leurs rapports respectifs de 2022 et 2023). Autre élément qui suscite l'inquiétude, l'analyse d'impact produite par STM est établie de manière réductionniste, *individuellement sur chaque élément chimique*, alors que les rejets de l'usine consistent en un « cocktail de dizaines de polluants » dont l'interaction sur les corps animaux et les tissus végétaux sont bien plus complexes que la garantie d'un seuil de « tolérance » composant par composant (on se souvient de l'exemple frappant évoqué par Rachel Carson sur la combinaison mortelle de deux types d'hydrocarbures chlorurés qui, bien que chacun soit très en deçà desdits « seuils de tolérance » produisent un effet cocktail léthal²⁴). À ce titre, l'étude produite par STM sur l'impact du Cuivre sur les populations humaines et animales, afin de justifier l'obtention d'une dérogation de dépassement des seuils de rejets, ne prend pas en compte les autres polluants émis dans l'Isère : cette étude n'a de fait aucune valeur scientifique et ne peut être acceptée comme telle.

En définitive, les prédictions d'augmentation généralisée des polluants émis par l'agrandissement du site de Crolles – à nouveau, un quasi doublement de toutes les émissions – sont tout à fait insupportables par le milieu (pensons typiquement à doubler la consommation instantanée de tabac d'un fumeur pour en prendre la pleine mesure) et doivent être considérées comme inacceptables, ne serait-ce que pour des raisons axiologiques. Pis, les différentes demandes de dérogations d'STM sont absolument non avenues en cela qu'elles conduiraient à une nouvelle fuite-en-avant destructrice de la logique permanente de dépassements des seuils de tolérance pourtant établis rigoureusement par les scientifiques (dont le travail, l'expertise et parfois les cris d'alerte²⁵ sont par là même bafoués), autorisations de surcroît précisément accordées à l'une des entreprises les plus polluantes du bassin isérois (et donc pour qui l'exigence du respect de ces seuils est d'autant plus obligatoire).

L'aporie de l'argument de « restitution de l'eau au milieu naturel ».

STM dément les dénonciations d'accaparement de volumes conséquents d'eau potable par un argument de « restitution de l'eau à la nature » (note non-technique, page 23). Les politiques publiques relaient d'ailleurs cette formule : ainsi, Ph. Lorimier, Maire de Crolles évoquait à l'occasion de la réunion publique du 1^{er} septembre 2023 que « toute molécule d'eau qui entre chez STM Microelectronics en ressort. Elle retrouve le grand cycle de l'eau, elle ne disparaît pas. ST n'avale pas et ne s'accapare pas toute l'eau. »²⁶ Cet argument est cependant un pur sophisme, et plus précisément une vacuité scientifique, qu'il convient d'explicitier (ce que nous ferons ici) et de vivement critiquer. De fait, les molécules d'H₂O, utilisées par STM pour leur propriété de solvant universel peu onéreux et indispensable à la production de puces, ne disparaissent pas au cours du process, en cela qu'elles

24 Carson, R. L., Gravrand, J. F., & Heim, R. (1968). Printemps silencieux. Plon.

25 Voir à ce titre <https://scientifiquesenrebellion.fr/>

26 Le Dauphiné Libéré, 03/09/2023. <https://www.ledauphine.com/culture-loisirs/2023/09/02/isere-crolles-enquete-publique-stmicro-debat-d-experts-a-la-premiere-reunion>

opèrent comme des agents neutres de réactions chimiques et sont donc de fait reversées à la rivière Isère.

Cependant, le sujet de l'accaparement de l'eau n'est *pas* celui de l'accaparement des « molécules d'eau » mais bien celui de l'accaparement de l'eau *douce* (potable), en quantité rarissime sur la planète (moins de 3 % de toute l'eau disponible sur Terre et en grande partie inaccessible) en comparaison à l'eau salée (97,5 % des eaux, non potable pour l'Homme et non exploitable pour la majeure partie du vivant terrestre) qui compose les océans. Le détournement d'énormes quantités d'eau des nappes phréatiques en vue de leur rejet final en rivière et donc à la mer (qu'elle soit polluée au cours de son usage ou non – là n'est pas le sujet), est strictement équivalent à une transformation de cette masse colossale d'eau douce vitale pour les milieux et les humains (ces derniers au passage l'exploitent déjà au-delà de l'admissible quand est mis en vis-à-vis les enjeux du dérèglement climatique²⁷) en une eau salée inexploitable. Le lent cycle « naturel » de l'eau (qui voit une partie de l'eau de mer revenir à la terre par précipitations) n'y change rien, du fait de l'hétérochronie induite par la dynamique d'extractivisme d'eau douce bien trop rapide pour être compensée par les précipitations lentes : en bref, l'augmentation de l'extraction d'eau douce épuise les réserves des nappes phréatiques, épuisement par ailleurs aggravé par le trop rapide réchauffement climatique en zones de montagne (un réchauffement – déjà atteint – de +1°C à l'échelle du globe correspondant à un réchauffement terrestre de +4°C en zone de montagne²⁸).

Précisons également un point rarement soulevé mais aux effets potentiels bien plus graves. Le détournement de l'eau douce a également pour conséquence directe la réduction de la transpiration végétale (qui utilise l'eau des nappes) et ainsi la réduction de la masse nuageuse et donc des pluies dans le milieu (deux tiers des précipitations proviennent de l'évaporation locale, et non pas de l'eau de mer comme il est souvent entendu à tort, particulièrement dans les zones non littorales²⁹). De nombreux épisodes historiques de déforestations ont ainsi donné lieu à de très rapides désertifications de vastes zones terrestres (sans retour en arrière possible et lié parfois à l'effondrement des populations humaines locales³⁰). L'extraction accrue d'eau douce requise par l'agrandissement d'STM produit le même effet, les volumes d'eau mis en jeu étant conséquents (ils correspondent à l'usage typique d'une ville de 140,000 habitants). Conjuguée aux effets d'assèchement dû au dérèglement climatique, elle pourrait conduire à une accélération des points de bascule de désertification du milieu local. Les feux de forêts de l'année 2022 dans le massif de la Chartreuse, événements jusqu'à ce jour rarissimes, en constituent de premiers indicateurs.

En ce sens, **la requête de STM de quasiment doubler son détournement de l'eau douce du milieu alpin**, au-delà même de l'évidence du conflit d'usage – maintes fois exprimé par les citoyen·nes et scientifiques du Grésivaudan (nous ne revenons pas ici sur ce point) – au détriment des populations locales et de la production vivrière (rappelons tout de même qu'Homo Sapiens ne survit pas sans production vivrière mais qu'il vit très bien sans production de quincaillerie électronique, bien que cette évidence – et donc notre première exigence – soit occultée par des intérêts économiques totalement anachroniques), **est un risque démesuré, sinon clairement écocide, tiré par l'argument aporétique – comme précisé plus haut – de la logique de souveraineté nationale de production de puces.**

27 <https://reporterre.net/Un-rapport-tacle-l'accaparement-de-l'eau-par-les-interets-privés>

28 Voir le 6^e rapport du GIEC (https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_LongerReport.pdf).

29 Denise L. (2023) Carbone et eau, ce couple à mettre en lumière. Rencontres de l'Atelier Paysan 2023. [vidéo]

30 Diamond, J. M. (2006). Effondrement: comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie.

Conclusion : des logiques ontologiques passéistes à l'œuvre.

Si nous résumons nos propos,

(i) *l'argument de la nécessité du développement numérique* pour répondre à la transition écologique est aporétique : c'est un complet contre-sens tout à la fois scientifique et historique,

(ii) *l'argument de souveraineté nationale* qui exigerait l'agrandissement du site d'STM est inopérant en ce sens que l'absence de ressources naturelles sur le sol européen, le manque crucial d'usines de traitement de bas niveau des matières premières, les verrous géopolitiques indépassables à l'œuvre, ainsi que la faiblesse technologique du site de Crolles (même après agrandissement) face au géant taïwanais TSCM ne permettent aucunement à STM, à l'État ou à l'Europe, de prétendre à une quelconque forme de souveraineté électronique – si tant est que ladite *souveraineté* soit porteuse d'une quelconque cohérence écosystémique –,

(iii) *le projet d'agrandissement* se trouve en opposition frontale, au point de devoir exiger des recours intenable à des dérogations de hausses multiples de niveaux de pollution de l'Isère, à l'exigence générale d'assainissement de nos milieux de vie, et plus spécifiquement ici à l'enjeu local d'amélioration de la qualité de la rivière Isère (évalué au passage comme chimiquement « mauvais » par l'étude d'impact, en aval des rejets du site d'ST – alors que ce niveau est estimé « bon » depuis quelques années en amont),

(iv) *la communication médiatique d'ST* sur son projet, rejetant par des sophismes inquiétants car intellectuellement fallacieux (prenant la forme de sous-entendus mensongés tels que le « retour de l'eau des nappes phréatiques à la nature ») l'inquiétude légitime de la population iséroise, fait la preuve de la volonté des acteurs d'STM de dissimuler délibérément les conséquences de leur projet.

Face à cette accumulation de faits – absence de pertinence du projet, dangerosité de ses conséquences, manipulation du public – vient naturellement la question des raisons profondes de la demande d'agrandissement du site de Crolles tout à la fois par STM et par l'État français. Ici les experts en économie néolibérale (voir par exemple les récents travaux de G. Chamayou³¹ ou de B. Stiegler³²) et en histoire des sociétés modernes (voir par exemple les travaux de Ch. Bonneuil ou de J.-B. Fressoz³³) sont d'un grand secours : la logique de propriété actionnariale des entreprises (qui a rompu le lien entre *propriété et responsabilité*) a induit la nécessité de croissance des entreprises d'une certaine manière « quoiqu'il en coûte » et, surtout, quelle que soit la finalité de la production qui, par l'incitation consumériste via les outils médiatiques de manipulation des masses³⁴ (par la publicité par exemple, mais pas uniquement), conduit à l'induction permanente de nouveaux besoins afin d'assurer de nouvelles consommations.

L'entreprise STM n'échappe pas à cette logique de production d'une quincaillerie numérique dont l'utilité d'usage est devenue extrêmement marginale (domotique, véhicules surnumérisés), particulièrement dangereuse (perte de résilience face aux crises énergétiques, climatiques et aux déplétions métalliques en cours et à venir) et devenue absolument injustifiable (ce qui exige de

31 Chamayou, G. (2018). La société ingouvernable: une généalogie du libéralisme autoritaire. La fabrique éditions.

32 Stiegler, B. (2019). «Il faut s'adapter». Sur un nouvel impératif politique. Gallimard.

33 Bonneuil, C., & Fressoz, J. B. (2013). L'événement Anthropocène: la Terre, l'histoire et nous. Média Diffusion.

34 Biagini, C., & Marcolini, P. (2019). Divertir pour dominer. 2: La culture de masse" toujours" contre les peuples. L'Echappée.

l'entreprise de pratiquer une politique de *fabrique du consentement*³⁵). De son côté l'État ne peut assurer le contrôle nécessaire d'une population de plus en plus acculée par la transformation destructrice du monde et de ses conditions de viabilité (tant écologique, énergétique, que sociale) que par le biais d'un maintien désespéré de sa croissance ; investir dans les entreprises aux meilleurs taux de croissance que sont celles du numérique est en cela un enjeu permettant une forme de « maintien de l'ordre », ici aussi malheureusement « quoi qu'il en coûte ». Cette double intrication entre industries et États, très connue des historiens et sociologues de l'ère moderne (voir les références précédemment citées), est l'explication la plus évidente – et qu'il serait absolument tout aussi naïf de rejeter que ridicule de trivialement réduire à une forme de conspirationnisme – qui justifie le projet d'agrandissement d'STM à Crolles : entre besoin assurément narcissique de gloire locale sur le sol national et logique passéiste d'accumulation vénale à n'importe quel prix (ici celui de la production de gadgets absolument inutiles et profondément nocifs, au détriment de la population locale et au prix de l'anéantissement du vivant), **le projet d'agrandissement du site de Crolles est prototypique de ces grands pas dudit monde moderne dans le bon déroulement du suicide collectif de l'humanité.**

35 Chomsky, N., & Herman, E. (2008). *La fabrique du consentement*. Marseille, Agone.